



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1028>

À Lunéville, le maire refuse pendant plus de 6 mois de scolariser 26 enfants roumains



!

es - Ecole sécuritaire, RESF -
Date de mise en ligne : mercredi 29 mai 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Installées à Lunéville depuis septembre pour certaines, novembre pour d'autres, plusieurs familles roumaines se voient opposer un refus à la scolarisation de leurs enfants en école maternelle et primaire de la ville.

Aucune raison légitime à ce refus. Peu importe la loi ! M. Lamblin, le maire, se sent autorisé à se placer au-dessus de tout cela, justifiant ainsi cette position : « La formation des jeunes Lunévillois ne doit pas être diminuée par l'accueil d'une trentaine d'enfant allophones. Je refuserai les inscriptions si des moyens supplémentaires ne sont pas alloués » (Est Républicain 16 février 2013) On aurait pu en rester là et pour longtemps : le maire et le DASEN se renvoient la balle et pendant ce temps, les enfants sont dans la rue et leurs parents se font jeter de la mairie chaque fois qu'ils font une tentative (un père affirme avoir demandé par dix fois l'inscription de ses enfants !)

Le 18 février, SUD Éducation Lorraine envoie une lettre ouverte à M. Lamblin et à M. Picoche, DASEN. Elle est publiée le 25 dans l'Est républicain et suivie d'un entretien sur France Bleu. RESF et SUD Education prennent contact avec le représentant du défenseur des droits du 54. **Le 15 mars, un collectif se forme à Lunéville sous le nom de « Une école pour tous », collectif auquel nous participons.** Le collectif investit la mairie avec les parents pour procéder à l'inscription des enfants. Cette fois, le refus des employés est public... et le collectif évacué manu militari. Mais, « ça branle dans le manche » ! **Le rapport de force s'établit. Une réunion a lieu entre le maire, le DASEN et le sous-préfet. Le collectif occupe la pelouse, sous leurs fenêtres !**

Passons les différentes étapes. Le 4 avril, le journal fait état de la répartition des enfants dans les écoles de la ville et de moyens supplémentaires mis à disposition par l'Éducation Nationale. Les petits iront, enfin, à l'école à partir du lundi 8 avril.

Même si M. Lamblin affirme dans un article de l'Est Républicain du 5 avril que c'est grâce à lui que ces enfants ont pu être scolarisés car il a enfin obtenu les moyens qu'il demandait (!), personne n'est dupe ! C'est bien la lutte collective qui a permis de gagner cette bataille. Mais que d'énergie il faut déployer pour faire respecter la loi par ceux qui la représentent !